

Procès-verbal de l'
ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE
du lundi 9 décembre 2019 à 20h15, à la classe au 1^{er} étage

Cette assemblée communale ordinaire a été convoquée par le « Journal officiel » N° 44 du mercredi 28 novembre 2019 et à domicile par l'huissier communal.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée communale.*
2. Budget 2020 et taxes y relatives.*
3. Divers et imprévus.

* Le procès-verbal de la dernière assemblée et le budget 2020 ont été mis à disposition au secrétariat communal et sur le site Internet de la commune.

23 ayants-droit sont présents.

Sont nommés scrutateurs : Katia Péquignot Thiévent et Hanno Schmid

1. Procès-verbal de la dernière assemblée : M. le Président rappelle que le procès-verbal était à disposition au bureau communal et sur le site Internet de la commune. Aucune modification n'est demandée, le procès-verbal de la dernière assemblée est accepté tel quel sans lecture avec remerciement à la secrétaire.

2. Budget 2020 et taxes y relatives : M. le Président donne la parole au caissier communal M. Romain Jemmely. Ce dernier explique que la présentation pour ce premier budget en format MCH2 change quelque peu. Ce nouveau plan comptable est entré en vigueur pour le budget 2020, il s'agit d'un plan comptable harmonisé au niveau cantonal, voir fédéral. Peu de temps a été mis à disposition des caissiers et il était bien compliqué à mettre en œuvre cette nouvelle pratique. De 19 rubriques, nous sommes passées à 10 et il n'y a plus de différenciation entre les compte de fonctionnement et des services communaux. Le caissier a fait du mieux que possible pour mettre ces différents comptes en rapport, mais cela n'était pas possible pour toutes les rubriques. Au niveau des terminologies, il est important de soulever que le compte de fonctionnement devient le compte de résultats et la fortune nette devient excédent du bilan.

Informations et taxes :

Le Conseil communal n'a pas procédé à des changements au niveau des taxes.

Amortissements :

Il n'est plus autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier.

Résultat du compte général

Charges :	Fr.848'860.00
Produits :	Fr.803'910.00
Excédent de charges :	Fr.-44'950.00

Résultat des financement spéciaux Fr. -1'560.00 (Participation aux frais du SIS F.-M. ouest).

Résultat du compte global : excédent de charges de 46'510.00.

M. le Maire ajoute qu'en parallèle à ce changement du plan comptable, un nouveau programme informatique a été introduit. Le caissier communal a par conséquent eu la lourde tâche d'approprier ces deux éléments et il s'en est sorti avec brio.

Il n'y a plus de questions, M. le Président passe au vote, les citoyens acceptent ce budget à l'unanimité.

3. Divers et imprévus.

- Jean-Jacques Bärtschi nous fait un court rappel sur l'utilisation de l'Ecopoint de notre commune. Il s'arrête plus particulièrement sur la benne de l'aluminium et du fer blanc, dans laquelle il a été découvert ce matin d'innombrables sachets de nourriture pour chats qui sont en plastique, des sacs à café, des meubles en fer, du grillage, des poêles en teflon, antennes de télévision, etc... Toutes ces choses ne sont pas en aluminium ou en fer blanc et ils ne sont pas à confondre avec de la ferraille. Le transport de la benne coûte cher et sans ces choses qui n'ont rien à voir là-dedans le vidange ne devrait pas être fait si régulièrement. De plus, il est informé qu'à l'avenir, le troisième molok qui est inutilisé en ce moment servira pour le verre usagé, moyennant changement du sac par un modèle plus solide, prévu à cet effet.

- Samuel Oberli donne quelques informations par rapport au travail du Conseil communal qui a été fait dans le courant de l'année écoulée ; la rénovation du bâtiment touche gentiment à sa fin avec la rénovation du chauffage qui se fera en été 2020, le dossier de réfection des chemins est encore en attente, mais la décision de subvention devrait être prise prochainement, la pose de la fibre optique dans le secteur Cerniéwillers et Patalours est en cours et devrait être terminée en début d'année prochaine, l'extinction des lampes publiques a été mise en place au village par des boîtiers types des FMB. Le Conseil communal se renseigne encore sur les possibilités d'une extinction à la route cantonale.

- Myriam Wespi informe que les 40 arbres pour les 40 ans du canton seront plantés prochainement. De plus, elle parle de la journée coup de balai qui malheureusement rencontre de moins en moins de succès et elle se demande s'il est nécessaire de poursuivre l'organisation de cette journée, car elle représente un investissement supplémentaire des Conseillers communaux. Romain Jemmely rappelle qu'au départ il s'agissait d'une journée coup de balai pour ramasser des déchets dans la nature, mais c'est plutôt devenu une journée corvées et c'est peut-être ce système qui n'enchant pas la population.

- Roland Péquignot demande que nous nous approchions des organisateurs du Critérium et autres manifestations, pour leur demander de ramassage les déchets aux alentours après la manifestation.

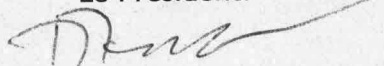
- Romain Jemmely souhaite connaître le pourquoi du choix du Conseil communal pour le nouveau géomètre, pour quelle raison n'avoir pas reconduit le contrat avec le géomètre actuel qui est à deux ans de la retraite. M. le Maire explique que dans la vision sur cinq ans que dure le contrat, nous avons l'assurance de choisir un bureau dans les Franches-Montagnes et nous avons choisi la pérennité avec une personne locale.

- Michel Péquignot demande pour quelle raison la nouvelle directrice du CL a été licenciée durant le temps d'essai, est-ce que les administrations communales en savent davantage. Non, nous apprenons les informations en même temps que les citoyens, soit par la presse.

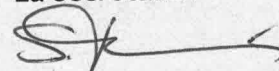
M. le Président remercie les autorités, ainsi que le caissier et la secrétaire pour leur travail en faveur de la commune et souhaite de belles fêtes de fin d'année, ainsi qu'une bonne et heureuse année 2020.

La séance est levée à 22h00.

Le Président:


R. Péquignot

La Secrétaire:


S. Frésard